

# France : croissance toujours soutenue pour les TV à écrans plats

La soif des Français pour les TV en général et les écrans plats en particulier est toujours aussi tenace. Selon le Simavelec (syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques) et Gfk, 5,8 millions de téléviseurs ont été vendus en 2007 contre 5,3 millions un an plus tôt, soit une croissance annuelle de 8,4%. En valeur, le marché bondit de 16,7% à 4,2 milliards d'euros.

Les écrans LCD rassemblent, et de loin, la majorité des ventes : 3,9 millions d'unités contre 1,3 million pour le bon vieux cathodique (qui fait de la résistance) et 600.000 écrans Plasma. Alors qu'il faisait quasiment jeu égal avec le cathodique en 2006, le LCD est devenu en une année, la référence absolue pour les ménages français.

Surtout, les professionnels tablent sur une croissance encore très soutenue dans les prochaines années. Selon Gfk, il devrait se vendre 6 millions de téléviseurs l'année prochaine (à cette date, le cathodique ne devrait plus représenté que 200.000 unités) et 6,25 millions en 2010.

Evenements sportifs importants, essor de la TNT et de la haute définition et surtout baisses de prix (quasiment -50% en quelques années) expliquent cet engouement.

Les consommateurs ont plébiscité les modèles de Samsung. Le fabricant sud-coréen réussit donc le tour de force d'être le leader français de la TV et du mobile ! Il détrône Philips qui possédait la couronne nationale depuis deux décennies. En valeur, Samsung revendique une part de marché de 27,8% contre 20,7% pour Philips. Une réussite qui s'explique par un renouvellement rapide de la gamme. A la troisième place, on retrouve Sony.

Si le marché est promis un bel avenir (soutenu par l'arrêt définitif de l'analogique en 2011), un petit grain de sable pourrait enrayer la machine. Le gouvernement [envisage](#) de taxer les produits électroniques recevant la télévision, à savoir les TV, les mobiles et les PC afin de compenser en partie l'arrêt de la publicité sur le service public.

Cette taxe pourrait atteindre entre 1 et 2% du prix de vente des appareils. Faire accepter cette taxe sera difficile car les appareils électroniques sont déjà bien ponctionnés : taxe pour la copie privée (pour de nombreux appareils à capacité de stockage), écotaxe et bien sûr la TVA...

*« C'est un mauvais coup pour la filière au moment où nous renouvelons tout le parc avec de nouveaux formats. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut imaginer cette nouvelle ponction alors que nos produits sont déjà prélevés deux fois au titre de la taxe pour copie privée et de l'écotaxe », s'emporte Bernard Heger, délégué général du Simavelec.*